



Diplôme Universitaire RDRD

Réduction des risques et des dommages

des usages de produits psychoactifs

> Présentation

La Réduction des risques et des dommages (RdRD) induits par les usages de drogues est un principe de santé publique. Constitutive du code juridique et de la protection de la santé depuis 2004 en France, la RdRD mobilise des associations de santé communautaires, des professionnels de l'action médico-sociale, sanitaire, et s'adresse à tous les usagers souhaitant, ou pas, arrêter leurs consommations : aux fumeurs, aux buveurs, aux gobeurs, aux sniffeurs, aux injecteurs, à ceux qui inhalent, « chassent le dragon », etc.

Elle vise concrètement à diminuer les atteintes somatiques, psychologiques et sociales, des consommations de produits psychoactifs illicites et licites, par la donation d'outils et de conseils de consommations à moindre risques, par un soutien personnel, par un accompagnement socio-éducatif ; par l'accès à des soins médicaux le cas échéant.

Elle permet aux usagers de conserver ou de recouvrer le meilleur état de santé global possible. La RdRD refuse l'« utopie » d'un monde sans drogues, d'autant plus dans une société où, au-delà des marchés des stupéfiants, les marchés de consommation courants et légaux peuvent être aussi source de dommages, d'addiction.

Elle considère que la répression de sa consommation pose davantage de problèmes de santé publique qu'elle n'en résout. La RdRD repose sur « l'aller-vers », l'accueil inconditionnel, le non-jugement.

Elle reconnaît l'expertise de l'usager sur ses propres consommations et se veut pragmatique : elle élabore des préconisations selon des risques d'usage encourus. Le Diplôme universitaire forme à cet effet.

> Public concerné

Les professionnels du secteur social, médico-social, de la santé, de la sécurité privée et publique.

> Objectifs

- Comprendre ce qu'est la RdRD : une action spécifique et circonstanciée auprès d'usagers de drogues, visant à diminuer les conséquences négatives des consommations par des observations sur la nature des produits psychotropes que ceux-là consomment, sur les façons dont ils les consomment, eu égard à la loi et aux représentations sociales en vigueur.
- Faire de la RdRD en raison, plus particulièrement, de l'histoire de celle-ci, du cadre juridique correspondant, des fondamentaux relationnels et des outils de la RdRD, d'une connaissance des dispositifs et des secteurs de l'addictologie, de l'entretien motivationnel et de la pair-aidance.
- Élaborer un projet de RdRD compte tenu d'une méthodologie et de principes d'évaluations ad hoc.
- Savoir plaider pour l'acceptabilité de la RdRD.

> Programme

Module 1

Notre rapport aux drogues : sens commun, régulation sociale, vérités scientifiques.

Module 2

La RdRD : une posture addictologique et professionnelle ne reposant pas sur la solution unique de l'arrêt des consommations problématiques.

Module 3

Le projet en RdRD : appel à projet, diagnostic, travail partenarial, évaluation.

Module 4

L'engagement en RdRD : du plaidoyer à l'action.

Module 5

Le mémoire professionnel sur la RdRD.

> Durée

125h

> Modalités de validation

L'évaluation des apprentissages, par un jury composé d'un professionnel et d'un enseignant-chercheur, consiste en un Grand oral scindé en 2 parties :

- La soutenance d'un mémoire professionnel sur la pratique de la RdRD, sa clinique et ses projets.
- Des questions sur la spécificité de l'activité professionnelle et la militance RdRD

> Tarif et contacts

Tarif : 2 750 €



Directrice ESSLIL de la Formation
Continue :
agnes.vinchon@univ-catholille.fr

Coordinateur administratif
et organisationnel :
gregory.scieux@univ-catholille.fr

Responsable pédagogique :
antoine.baczkowski@univ-catholille.fr

 www.esslil.fr

 03 20 21 93 93

 esslil@univ-catholille.fr

 [esslil](https://www.facebook.com/esslil)

 60 boulevard Vauban,
Université Catholique de Lille